Date d'édition : 22/08/2023



Référentiel de Paye



200667 Rémunération des astreintes

1. Identification

Code BJ	200667
Libellé bulletin de Paie	REM. DES ASTREINTES
Code PAY	0667
Libellé	Rémunération des astreintes
Référence	200667
Libellé complémentaire	Rémunération des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur
Entité Ministère Direction	MI200 - Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer
Chapitre RdP	Indemnitaire
Date d'entrée en vigueur de l'indemnité	01/01/2002
Date d'abrogation de l'indemnité	
Date de début de validité de la fiche	01/09/2023
Date de fin de validité de la fiche	

Documentation Pissarho

 $https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_en_masse/200667_MI_REM._DES_ASTREINTES.pdf$

Commentaire	

2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur		INTA0100349D
Arrêté du 3 novembre 2015 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions des personnels affectés au ministère de l'intérieur		INTA1523834A

3. Conditions d'attribution

3.1 Populations

3.1.1 Populations éligibles

Contractuel	
S - Stagiaire	
T - Titulaire	

3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

Date d'édition : 22/08/2023

3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

- Etre affecté :
 dans l'une des structures de l'administration centrale du ministère de l'intérieur :

- a) Le secrétariat général
 b) La direction générale des collectivités locales
 c) La direction générale des étrangers en France
 d) La direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises
 e) La direction générale des outre-mer
 f) La délégation à la sécurité routière
 dans l'un des services de l'inspaction générale de l'administration et de
- dans l'un des services de l'inspection générale de l'administration et du Conseil supérieur de l'appui territorial et de l'évaluation ou du haut fonctionnaire de défense
- dans les préfectures et les services territoriaux du ministère de l'intérieur

3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Néant

3.5 Autres conditions

Les cas de recours aux astreintes sont les suivants :

- Les cas de recours aux astreintes sont les suivants :
 assurer le fonctionnement des liaisons gouvernementales et des systèmes d'information
 effectuer des missions de logistique ou de maintenance des bâtiments
 effectuer des missions relevant de la défense et de la sécurité civiles
 effectuer des missions d'assistance aux services chargés de conduire des opérations de police
 accomplir, au nom de l'Etat, les actes juridiques urgents
 assurer la défense de l'Etat devant les juridictions

3.6 Conditions d'exclusion

La rémunération des astreintes ne peut être accordée aux agents qui bénéficient d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou utilité de service ou d'une nouvelle bonification indiciaire au titre de fonctions de responsabilité supérieure telle que prévue par le décret n° 2020-710 du 10 juin 2020.

La rémunération et la compensation en temps sont exclusives l'une de l'autre.

4. Incompatibilités

Code BJ	Libellé BJ	Entité porteuse de l'incompatiblité	Incompatibilité	Type et N° texte	NOR
200102	H. SUP. 14 PREM. H.	INTER INTERMINISTERIEL	Totale	Décret 2002-60	FPPA0100150D
200103	H. SUP. PLUS DE 14 H.	INTER INTERMINISTERIEL	Totale	Décret 2002-60	FPPA0100150D
200104	H. SUP. DIM. ET J. F.	INTER INTERMINISTERIEL	Totale	Décret 2002-60	FPPA0100150D
200105	H. SUP. DE 22H00 A 7H00	INTER INTERMINISTERIEL	Totale	Décret 2002-60	FPPA0100150D
201423	MISE SOUS PLI - EL. PDT.	MI200 MI	Totale	Décret 2012-498	IOCA1118556D
201424	MISE SOUS PLI - EL. LEG.	MI200 MI	Totale	Décret 2012-498	IOCA1118556D
201425	MISE SOUS PLI - EL. EUR.	MI200 MI	Totale	Décret 2012-498	IOCA1118556D
201426	MISE SOUS PLI - EL. SEN.	MI200 MI	Totale	Décret 2012-498	IOCA1118556D
201427	MISE SOUS PLI - EL. DEP.	MI200 MI	Totale	Décret 2012-498	IOCA1118556D
201428	MISE SOUS PLI - EL. MUN.	MI200 MI	Totale	Décret 2012-498	IOCA1118556D
201429	MISE SOUS PLI - REFER.	MI200 MI	Totale	Décret 2012-498	IOCA1118556D
201430	MISE SOUS PLI - EL. O.PR.	MI200 MI	Totale	Décret 2012-498	IOCA1118556D
201431	MISE SOUS PLI - EL. REG.	MI200 MI	Totale	Décret 2012-498	IOCA1118556D
201432	MISE SOUS PLI - EL. PART.	MI200 MI	Totale	Décret 2012-498	IOCA1118556D
201443	IND. TRAV. SUPP. EL. PDT.	MI200 MI	Totale	Décret 2004-143	INTA0400030D
201444	IND. TRAV. SUPP. EL. LEG.	MI200 MI	Totale	Décret 2004-143	INTA0400030D
201445	IND. TRAV. SUPP. EL. EUR.	MI200 MI	Totale	Décret 2004-143	INTA0400030D
201446	IND. TRAV. SUPP. EL. SEN.	MI200 MI	Totale	Décret 2004-143	INTA0400030D
201447	IND. TRAV. SUPP. EL. DEP.	MI200 MI	Totale	Décret 2004-143	INTA0400030D
201448	IND. TRAV. SUPP. EL. MUN.	MI200 MI	Totale	Décret 2004-143	INTA0400030D
201449	IND. TRAV. SUPP. REFER.	MI200 MI	Totale	Décret 2004-143	INTA0400030D
201450	IND. TRAV. SUPP. EL. O.P.	MI200 MI	Totale	Décret 2004-143	INTA0400030D
201451	IND. TRAV. SUPP. EL. REG.	MI200 MI	Totale	Décret 2004-143	INTA0400030D
201452	IND. TRAV. SUPP. EL. PAR.	MI200 MI	Totale	Décret 2004-143	INTA0400030D
201626	I.R.P PART FONCTIONS	MI200 MI	Totale	Arrêté du 21 septembre 2010	IOCC1015348A
201627	I.R.P PART RESULTATS	MI200 MI	Totale	Arrêté du 21 septembre 2010	IOCC1015348A
201723	HEURES SUP. DJF + 14 H.	INTER INTERMINISTERIEL	Totale	Décret 2002-60	FPPA0100150D
201724	HEURES SUP. NUIT + 14 H.	INTER INTERMINISTERIEL	Totale	Décret 2002-60	FPPA0100150D
201778	MISE SOUS PLI - EL. TERR.	MI200 MI	Totale	Décret 2012-498	IOCA1118556D
201780	IND. TRAV. SUPP. EL. TERR	MI200 MI	Totale	Décret 2004-143	INTA0400030D
201790	I.R.P RESPONSABILITE	MI200 MI	Totale	Arrêté du 11 décembre 2013	INTC1326199A
201791	I.R.P PERFORMANCE	MI200 MI	Totale	Arrêté du 11 décembre 2013	INTC1326199A

Date d'édition : 22/08/2023

Code BJ	Libellé BJ	Entité porteuse de l'incompatiblité	Incompatibilité	Type et N° texte	NOR
202400	INDEMNITE DE PERMANENCE	MI200 MI	Totale	Décret 2022-72	INTJ2128044D

Commentaire

Cette indemnité est exclusive du bénéfice de tout autre dispositif particulier d'indemnisation des astreintes, des interventions, des télé-interventions et des permanences

5. Modalités de liquidation

1 - RÉMUNÉRATION ASTREINTES ET INTERVENTIONS

5.1 Expression métier

Le montant des indemnités d'astreinte ou d'intervention est fixé ainsi qu'il suit :

Le montant des indemnites d'astreinte ou d'in - Indemnité d'astreinte de sécurité : 149,48 euros par semaine complète 109,28 euros du vendredi soir au lundi matin 45 euros du lundi matin au vendredi soir 34,85 euros un samedi 43,38 euros un dimanche ou un jour férié 10,05 euros une nuit de semaine

43,38 euros un almanche ou un jour ferie 10,05 euros une nuit de semaine - Indemnité d'intervention effectuée pendant une astreinte de sécurité : 16 euros par heure, un jour de semaine 20 euros par heure, un samedi (majoration de 25 %) 24 euros par heure, une nuit (majoration de 50 %) 32 euros par heure, un dimanche ou un jour férié (majoration de 100 %)

L'astreinte de sécurité qui est imposée avec un délai de prévenance inférieur à quinze jours de sa date de réalisation entraîne une majoration du taux de l'indemnisation en appliquant un coefficient de 1,5.

5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Contrôle sur Plafond	Taux maximum : 1,5 fois le barème fixé

5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Ponctuelle	

5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Arrêté	

5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
NON	